

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LAUDUN L'ARDOISE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Gard.

Effectifs

- 4 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 3 fonctionnaires
 - > 0 contractuel permanent
 - > 1 contractuel non permanent



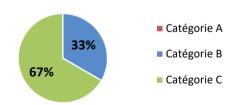
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emploi non permanent
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

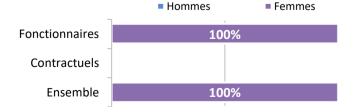
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	100%		100%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



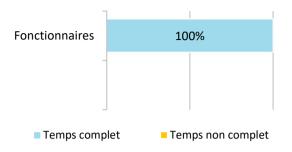
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	67%
Rédacteurs	33%

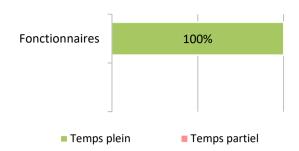
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet

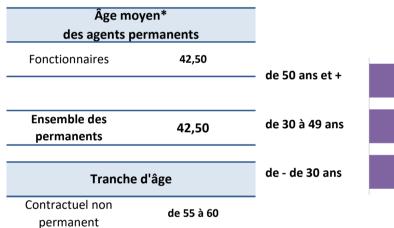


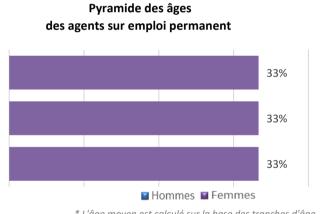
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Pyramide des âges _____

En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans





* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

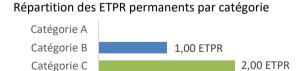
3,15 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 3,00 fonctionnaires

> 0,00 contractuel permanent

> 0,15 contractuel non permanent

5 733 heures travaillées rémunérées en 2023



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

 En 2023, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
3 agents	3 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023					
Fonctionnaires	7	50,0%			
Contractuel	4	-100,0%			
Ensemble	→	0,0%			

Aucun départ d'agent permanent en 2023

Aucune arrivée d'agent permanent en 2023

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

- Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un avancement d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 64,3 % des dépenses de fonctionnement

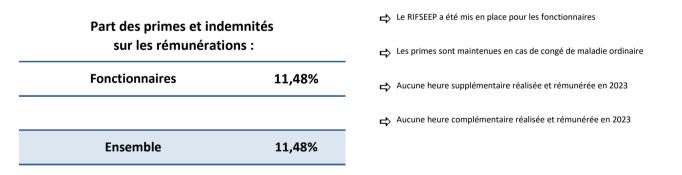
Budget de fonctionnement*	187 215 €	Charges de personnel*	120 378 €	\Longrightarrow	Soit 64,3 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			67 821 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : IFSE : CIA :			7 783 € 7 283 € 500 €		6 421 €
Heures supplémentair Nouvelle Bonification	•	mentaires :	0 € 2 756 €		
Supplément familial de Complément de traite		CTI)	27 € 0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative			S		23 048 €		
Technique							
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale							
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières			S		23 048 €		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,48 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

			90									
Manufacture and		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Homme	S		Femmes	;		Hommes	
moyen par ETFR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	S	S										
Catégorie C	2 142 €	175 €	8%									

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences —

 En moyenne, 11,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	E	nsemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,11%	_	3,11%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	3,11%		3,11%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	3,29%	<u> </u>	3,29%	0,00%
et autre)	-		-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- 4 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 66,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 8 390 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

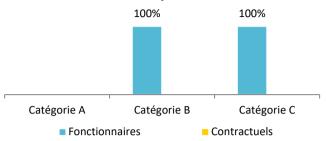
Dernière mise à jour : 2023

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2023, 100,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



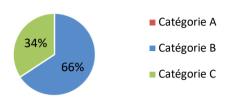
1 124 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	56 %
Frais de déplacement	44 %

35 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 11,7 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

3 jours de grève recensés en 2023

→ Comité Social Territorial

3 réunions en 2023 dans la collectivité 3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2024 Version 1